

PROCES VERBAL

de la séance du conseil municipal de Gorze

du 12 juin 2017

Le lundi douze juin deux mil dix-sept à vingt heures, sur convocation en date 7 juin 2017, s'est réuni en mairie le conseil municipal de la commune de Gorze.

Présents : LEVEE Frédéric, maire,

SASSU Patrick, GIACOMAZZI Marion, GUERNIER Christian et BONNIN Valérie, adjoints, DELHAY Jean-Paul, SCHALON Marie-Claire, HAWNER Denis, HENTINGER Mathieu, MARCHAND Alexandre et FLEURY Thierry, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : OMHOVER Anne (procuration à LEVEE Frédéric) RICH Sophie, LOZANO Sylvie et BORHOVEN Jean-Luc.

Secrétaire de séance : SASSU Patrick.

1 – Aménagement des allées du cimetière

Le conseil municipal,

Vu le devis de la société Prella Construction d'un montant de 7 905.60 euros portant sur des travaux de terrassement au cimetière,

Considérant qu'il convient de réaliser les accès au nouveau columbarium,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de réaliser les travaux d'aménagement des allées du cimetière communal selon une dépense estimée à 6 588 euros hors taxes,

Sollicite une subvention du ministère de l'intérieur au titre de la subvention départementale d'un montant de 500 euros,

Le solde de la dépense sera financé par les fonds libres du budget.

2 – Suppression et création d'emploi

Le conseil municipal,

Vu sa délibération du 24 avril 2017 portant sur la création d'emploi,

Considérant qu'il est envisagé de recruter un agent chargé des fonctions de secrétaire de mairie au grade de rédacteur,

Après en avoir délibéré,

Décide, par 11 voix pour et 1 abstention, de supprimer les emplois de secrétaire de mairie et d'adjoint administratif principal de 2^e classe et de créer un emploi de rédacteur à temps complet,

Arrête le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2017 comme suit :

Grade	Catégorie	Nombre	Durée hebdo
Rédacteur	B	1	35 h
Garde champêtre chef principal	C	1	35 h
Adjoint technique territorial principal de 2e classe	C	1	35 h
Adjoint technique territorial	C	3	35 h
Adjoint technique territorial	C	1	27 h
Adjoint technique territorial	C	1	26 h
Adjoint technique territorial	C	1	25.6 h

3 – Location d'appartement

Le conseil municipal,
Vu la demande de location du 18 mai 2017 déposée par MM. Jacob et De Sousa,
Considérant que l'appartement communal situé dans l'ancien presbytère est vacant depuis le 1^{er} avril 2017 et que des travaux de remise en état y ont été effectués,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité, de louer l'appartement, sis 2 bis place de Beauvent, d'une superficie de 81 m², à MM. Pierre Jacob et Jérémy De Sousa à compter du 1^{er} juillet 2017 moyennant un loyer mensuel de 380 euros,
Autorise le maire à signer le bail et toute pièce y afférente.

4 – Suppression de la régie de photocopie

Le conseil municipal,
Vu sa délibération du 3 décembre 2001, modifiée le 26 septembre 2013 portant sur la régie de recettes des photocopies,
Considérant que les recettes encaissées sont inférieures à l'indemnité allouée au régisseur,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité, de supprimer la régie de recettes des photocopies à compter du 1^{er} juillet 2017.

5 – Mise à disposition d'un agent par la communauté de communes

Le conseil municipal,
Vu l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention établi par la communauté de communes Mad et Moselle,
Après en avoir délibéré,
Sollicite, par 11 voix pour et 1 abstention, la mise à disposition d'un agent pour assurer temporairement les fonctions de secrétaire de mairie dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire au poste de rédacteur,
Autorise le maire à signer une convention entre la communauté de communes Mad et Moselle et la commune de Gorze portant création d'un service commun administratif.

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
Gorze, le 13 juin 2017
Le maire



Frédéric LEVÉE